

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE « LOIRE SEMENE »
DU 22 SEPTEMBRE 2026

L'an deux-mille-vingt-six,
le 22 septembre,
le Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes « Loire - Semène »
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
au Siège, 1 Place de l'Abbaye à la Séauve sur Semène,
sous la présidence de M. Frédéric GIRODET, Président.

Nombre de Conseillers :

En exercice : 31

Présents : 23

Excusés représentés : 5

Excusés non représentés : 3

Absents : 0

Votants : 28

Date de convocation du conseil communautaire : 16 septembre 2026

PRESENTS : M. ARNAUD, Mme BONNEFOY, M. BOURGIE, M. CHEVALIER,
M. DUFAURE DE CITRES, M. DUPUIS, M. DURIEUX, Mme FRATTI, M. GIRODET,
Mme GOMEZ, M. MARCON, Mme MARODON, M. MIRANDON, Mme MONTEUX,
Mme POUYET, M. RABEYRIN, Mme REYNAUD, M. ROUSSET, Mme ROYON,
M. SALGADO, Mme SANDRON, M. VIAL, Mme VILLARD

ÉTAIENT EXCUSÉS REPRÉSENTÉS :

Mme BERGERON : Pouvoir à M. GIRODET
M. BOMPUIS : Pouvoir à Mme ROYON
Mme GRANGER : Pouvoir à M. ROUSSET
M. LAIR : Pouvoir à M. DUPUIS
M. MASSARDIER : Pouvoir à Mme BONNEFOY

ÉTAIENT EXCUSÉS :

Mme MARCOUX
Mme NAVARRO-OTT
M. VALEYRE

Monsieur Sébastien ARNAUD a été élu secrétaire de séance.

n° 20260922_D_125

Commission :
Cycle de l'Eau

Objet :
Programme travaux
2026/2027 Eau et
Assainissement :
Avenant n°1 au
marché de maîtrise
d'œuvre

- B. Ingénierie

Détail de l'avenant :

Montant initial du marché public :

- Taux de la TVA :	20 %
- Montant HT :	36 221,50 €
- Montant TTC :	43 465,80 €
- Taux de la rémunération :	3,95 %

Suite à l'élaboration de l'AVP le coût prévisionnel des travaux s'élève à 2 125 452,98 € HT. L'estimation initiale des travaux effectuée par la CCLS était de 917 000,00 € HT. Cette augmentation du coût est notamment dû à l'ajout de travaux supplémentaires comme la mise en séparatif du réseau d'assainissement rue du 8 mai, avenue de Verdun et rue de la Plaine, rue des Genêts à Aurec sur Loire, avenue Marcel Pagnol à la Séauve sur Semène ; ainsi que le renouvellement du réseau d'eau potable sur la partie haute de la rue de la Plaine à Aurec sur Loire, montée du stade à Saint Didier en Velay et avenue Marcel Pagnol à la Séauve sur Semène.

Par ailleurs, il convient de rajouter un montant forfaitaire pour l'AVP avenue de la Semène à la Séauve sur Semène.

Après discussion, le bureau d'étude B. Ingénierie a diminué le montant provisoire des travaux de 10%. Il est donc de 1 932 229.98 € HT.

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
ou sous-Préfecture
le :

AR Prefecture

043-244301131-20260922-20260922_D_125-DE
Reçu le 07/10/2026

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA :	20 %
- Montant HT :	+ 41 510,78 €
- Montant TTC :	+ 49 812,94 €
- % d'écart introduit par l'avenant n° 1 :	+ 114,60 %

Nouveau montant du marché :

- Taux de la TVA : 20,0 %
- Montant HT : 77 732,28 €
- Montant TTC : 93 278,74 €

AVP Forfaitaire	Forf	1 409.20 €
Avenue de la Semène		
AVP	20%	15 264.60 €
PRO	26%	19 844.00 €
DCE/ACT	7%	5 342.62 €
VISA/EXE	8%	6 105.85 €
DET	32%	24 423.39 €
AOR	7%	5 342.62 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- Approuve l'avenant de plus-value (+ 41 510,78 € HT) au marché de maîtrise d'œuvre à passer avec B. Ingénierie
- Autorise Monsieur le Président à signer ledit avenant.

Fait et délibéré, à La Séauve sur Semène, au Siège, 1, place de l'Abbaye, les jour, mois et an que dessus.

Le Secrétaire de séance


Sébastien ARNAUD

Au registre sont les signatures,

Le Président,

Frédéric GIRODET



AR Prefecture

043-244301131-20260922-20260922_D_125-DE
Reçu le 07/10/2026